

DELEGATION PERMANENTE DE LA
FRANCE AUPRES DE L'UNESCO

L'Ambassadrice
Déléguée Permanente

Paris, le 15 septembre 2008

N° 344 / TRE.3.6.2.

Madame la Députée, *Chère Chantal,*

Je vous remercie de votre courrier du 2 septembre, faisant suite à la décision du Comité du patrimoine mondial à Québec sur le bien Pyrénées-Mont Perdu, dont vous trouverez ci-joint copie.

Vous constaterez que, si le Comité engage les Etats parties (France et Espagne) à demander l'inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril, il n'évoque pas, à ce stade, son retrait de la Liste du patrimoine mondial.

La position du Comité se fonde d'une part sur l'engagement pris par notre pays, avant même l'inscription du bien, de déplacer le festival de Gavarnie hors du site de la Courade, et d'autre part sur le fait que nous n'ayons pas donné suite aux décisions de ses 28^{ème}, 29^{ème}, 30^{ème} et 31^{ème} sessions à ce sujet.

Je pense en effet qu'il est utile que nous puissions avoir un échange à ce sujet et vous invite à prendre contact avec mon secrétaire, Monsieur Christian Jeannot (01 53 59 11 52), pour convenir d'un rendez-vous. -> *fixé le 01/10/08 à 13h*
Bruzaud A.G.

Je vous vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de ma considération distinguée. *et amicale.*

Catherine COLONNA

Mme Chantal Robin-Rodrigo
Députée des Hautes-Pyrénées
Vice-présidente du Conseil général
3 passage Bruzaud-Grille - Résidence « Destenay »
65000 Tarbes